	SMQ	Recommandations aux institutions des domaines de la santé et du social : Stages en entreprises	rec_stages	05
--	-----	--	------------	----

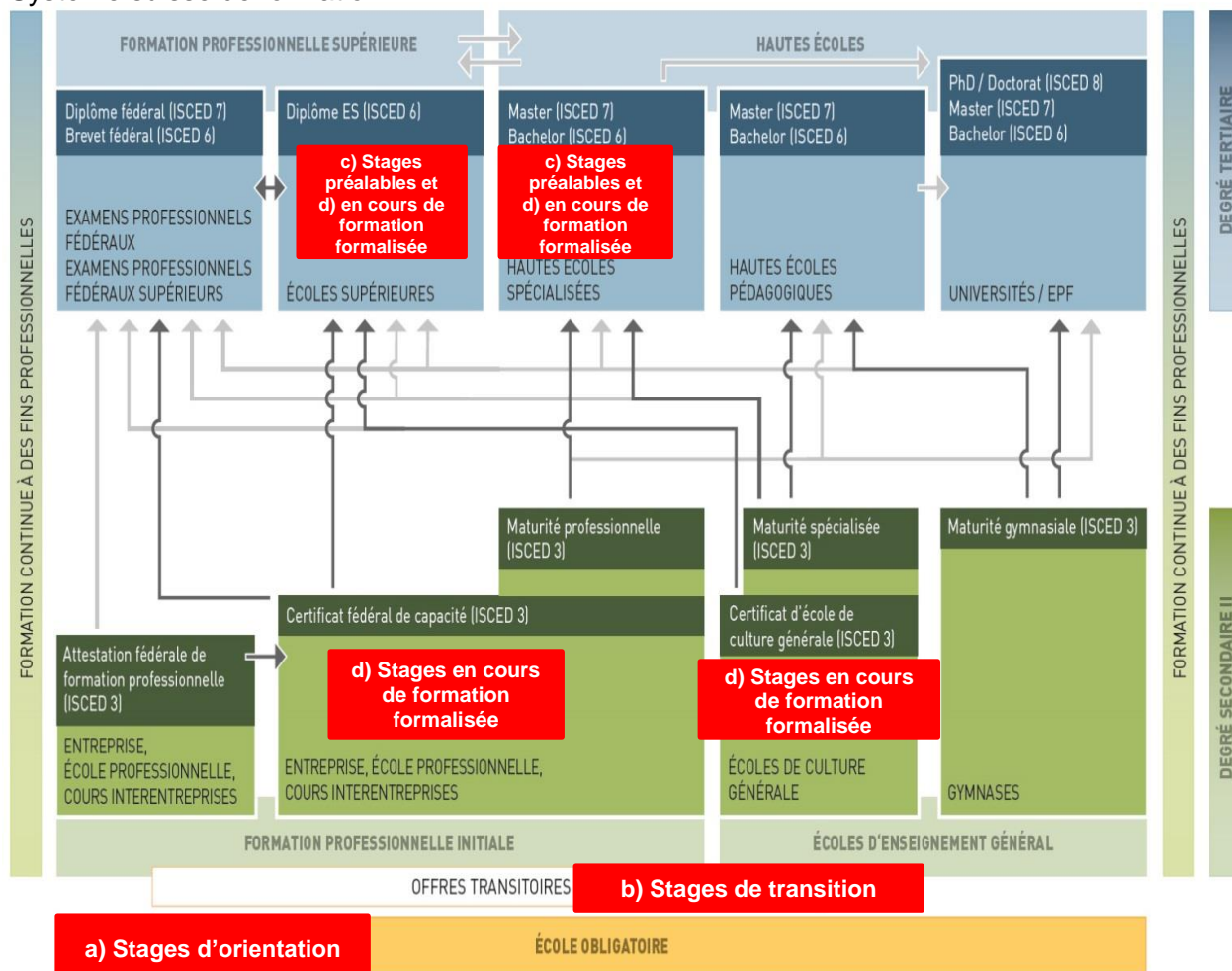
1. Préambule :

La pratique des stages est courante dans le cadre des institutions des domaines de la santé et du social. Ils permettent de faire connaissance avec un métier/un domaine et/ou de répondre à des exigences de formation.

Dans le cadre de ses activités de promotion des métiers de la santé, du social et de l'intendance, et de garantie de la qualité des prestations, l'OrTra Santé-Social Valais (OrTra SSVs) émet les recommandations suivantes¹ en ce qui concerne les quatre différents types de stage :

- a) Stages d'orientation ;
- b) Stages de transition ;
- c) Stages préalables à l'entrée en formation formalisée
- d) Stages en cours de formation formalisée

Systeme suisse de formation :




SBFI 2016

¹ Voir aussi les recommandations de SAVOIRSOCIAL pour les métiers du social :

<http://www.savoirsocial.ch/documents/recommandations-concernant-les-stages-dans-le-domaine-social.pdf>

Visa(s) : er/LF	1 page sur 4	mai 2017
T:\OrTra SSVs\3. Amélioration continue\Procédures\Instructions\05_Stages_en_entreprises_v2.docx		version 2


	SMQ	Recommandations aux institutions des domaines de la santé et du social : Stages en entreprises	rec_stages	05
--	-----	--	------------	----

2. Les différents types de stage :

a. Stages d'orientation

<p>Définition</p> <p>Stages de 3 à 5 jours, durant la scolarité obligatoire ; organisés en accord avec les conseillers en orientation et les enseignants des cycles d'orientation (CO).</p>	<p>Buts</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître le métier de l'intérieur ; • découvrir l'ensemble du domaine, tous niveaux confondus ; • confronter son propre avis à la réalité professionnelle ; • se faire connaître auprès d'un employeur.
<p>Procédure</p> <p>Les stages sont organisés par les employeurs, sur demande des personnes intéressées.</p> <p>L'OrTra SSVs met à disposition une liste d'employeur, sur son site internet : www.ortrassvs.ch</p>	<p>Objectifs globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer la pratique des professionnels dans au moins 3 champs de compétence distincts (voir les plans de formation et les PEC) ; - participer activement à la pratique dans des activités simples, accompagnées ; - rendre compte de son stage dans un document spécifique prenant en compte au moins un élément d'auto-évaluation.
<p>Préavis de l'OrTra SSVs</p> <p>Ces stages sont fortement encouragés.</p>	

Visa(s) : er/LF	2 page sur 4	mai 2017
T:\OrTra SSVs\3. Amélioration continue\Procédures\Instructions\05_Stages_en_entreprises_v2.docx		version 2

	SMQ	Recommandations aux institutions des domaines de la santé et du social : Stages en entreprises	rec_stages	05
--	-----	--	------------	----

b. Stages de transition


<p>Définition</p> <p>Stages de longue durée pratiqués dans certains domaines et certaines institutions, souvent sur une période d'une année scolaire. Son objectif principal est le choix professionnel.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contrat de stage professionnel en vue d'un apprentissage ; 2. *préapprentissage : voir en bas de page. 	<p>Buts</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître le métier de l'intérieur ; • acquérir une expérience professionnelle et vérifier son choix d'orientation ; • développer sa pratique et son savoir-être en milieu professionnel, en vue d'une entrée en apprentissage ; • se faire connaître auprès d'un employeur.
<p>Procédures</p> <p>Les stages sont organisés par les employeurs, sur demande des personnes intéressées.</p> <p>L'OrTra SSVs met à disposition une liste d'employeur, sur son site internet : www.ortrassvs.ch</p>	<p>Objectifs globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous la responsabilité et avec l'accompagnement de personnel qualifié, avoir pu exercer des compétences opérationnelles en lien avec les plans de formation ; - participer activement à la vie de l'équipe par une présence dans les colloques et autres réunions ; - s'être engagé dans la démarche formative par la tenue d'un journal de stage.
<p>Préavis de l'OrTra SSVs</p> <p>Pour les institutions qui mettent en place de tels stages, l'OrTra SSVs recommande les conditions minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le stage est rémunéré ; - le/la stagiaire est suivi/e par une personne disposant d'un titre reconnu ; - des objectifs de suivi sont définis ; un contrôle d'un journal de stage est mis en place et sa rédaction supervisée ; - la période de stage ne peut dépasser un an ; les institutions n'engagent pas de stagiaires qui auraient déjà effectué un tel stage précédemment, dans leur structure ou dans une autre institution ; - les institutions communiquent clairement, par écrit, lors de l'engagement, si une place d'apprentissage sera disponible au terme du stage. Si plusieurs stagiaires convoitent une même place, les critères de sélection et l'échéancier d'engagement doivent être clairement communiqués jusqu'à la fin du mois d'octobre précédent la possible entrée en formation. 	

Remarque : Pour les crèches, voir également les « directives » du Service cantonal de la jeunesse : <https://www.vs.ch/web/scj/secteur-petite-enfance> (pages 13).

Contrat de stage professionnel en vue d'un apprentissage : <https://www.vs.ch/web/sfop/contrat-de-stage>

Le **préapprentissage** est réalisé après signature d'un contrat spécifique, prévu par le Service de la formation professionnelle <https://www.vs.ch/web/oes/classes-de-preapprentissage?inheritRedirect=true>.

Visa(s) : er/LF	3 page sur 4	mai 2017
T:\OrTra SSVs\3. Amélioration continue\Procédures\Instructions\05_Stages_en_entreprises_v2.docx		version 2

	SMQ	Recommandations aux institutions des domaines de la santé et du social : Stages en entreprises	rec_stages	05
--	-----	--	------------	----

c. Stages préalables à l'entrée en formation formalisée

<p>Définition</p> <p>Stages pratiques préalables aux formations ES et –HES exigés par le processus d'admission, par ex. pour les détenteurs de maturités non spécifiques avant l'entrée en HES.</p>	<p>Buts</p> <ul style="list-style-type: none"> • remplir les conditions d'admission des écoles.
<p>Procédure</p> <p>Les stages sont organisés entre les entreprises concernées ou entre les écoles concernées et les entreprises.</p>	<p>Objectifs globaux</p> <p>Les objectifs sont fixés par les Ecoles en fonction des bases réglementaires. Il en va de même des procédures d'évaluation des stages.</p>
<p>Préavis de l'OrTra SSVs</p> <p>L'OrTra SSVs encourage fortement cette pratique, tout comme les possibilités de formation en emploi.</p>	

d. Stages en cours de formation formalisée

<p>Définition</p> <p>Stages en cours de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stages pour l'obtention de la maturité professionnelle santé-social par la voie école des métiers. • Stages pour l'obtention de la maturité spécialisée santé ou social. • Stages en cours de formation Ecole des métiers, ES et HES. Fait partie du dispositif de formation. 	<p>Buts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les exigences des plans de formation et d'études ; • Garantir la dimension professionnalisante des formations ES et HES ; • Acquérir les compétences pratiques et réflexives liées à la dimension professionnalisante des formations ; • Renforcer sa pratique à côté de professionnels expérimentés.
<p>Procédure</p> <p>Les stages sont organisés entre les entreprises concernées ou entre les écoles concernées et les entreprises.</p>	<p>Objectifs globaux</p> <p>Les objectifs sont fixés d'entente avec les écoles et autres lieux de formation. Il en va de même des procédures d'évaluation des stages.</p>
<p>Préavis de l'OrTra SSVs</p> <p>L'OrTra SSVs encourage fortement cette pratique, tout comme les possibilités de formation en emploi.</p>	

Sierre, le 10 mai 2017

Sources : OrTra Santé-Social Fribourg

Visa(s) : er/LF	4 page sur 4	mai 2017
T:\OrTra SSVs\3. Amélioration continue\Procédures\Instructions\05_Stages_en_entreprises_v2.docx		version 2